

Note de synthèse
Budget Primitif

COMMUNE
DE
BOUZONVILLE

Budget Primitif 2022

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

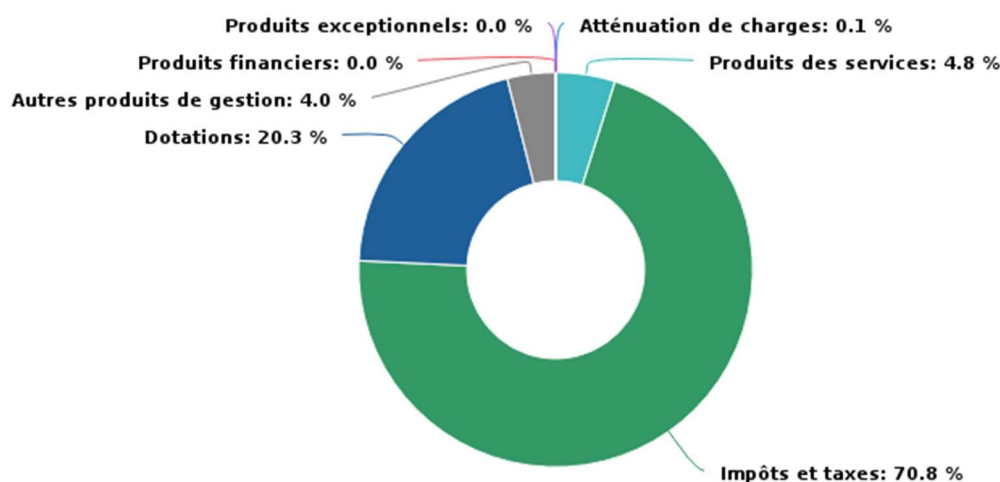
1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 3 593 910 €, elles étaient de 3 985 135 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA prévisionnel	2022 BP	2021-2022 %
Impôts / taxes	2 915 386 €	2 800 838 €	2 674 485 €	2 546 277 €	-4,79 %
Dotations / Subventions	470 353 €	511 202 €	814 908 €	730 067 €	-10,41 %
Recettes d'exploitation	296 523 €	318 610 €	303 491 €	315 564 €	3,98 %
Autres recettes	55 448 €	33 831 €	192 251 €	2 002 €	-99,42 %
Recettes réelles de fonctionnement	3 737 710 €	3 664 481 €	3 985 135 €	3 593 910 €	-9,82 %
Opérations d'ordre	0 €	71 118 €	0 €	0 €	- %
Excédent de fonctionnement	298 108 €	223 481 €	137 558 €	341 405 €	148,19 %
Total recettes de fonctionnement	4 035 818 €	3 959 080 €	4 122 693 € €	3 935 315 € €	-4,55 %

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2022, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 3 633 073 €, elles étaient de 3 548 136 € en 2021.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA prévisionnel	2022 BP	2021-2022 %
Charges de gestion	1 487 417 €	1 603 324 €	1 651 863 €	1 670 249 €	1,11 %
Charges de personnel	1 661 381 €	1 645 126 €	1 823 290 €	1 823 290 €	0 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	89 033 €	79 316 €	72 670 €	64 421 €	-11,35 %
Autres dépenses	94 344 €	12 042 €	313 €	75 113 €	23 897,76 %
Dépenses réelles de fonctionnement	3 332 175 €	3 339 808 €	3 548 136 €	3 633 073 €	2,39 %
Opérations d'ordre	194 912 €	248 058 €	233 152 €	302 242 €	29,63 %
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses de fonctionnement	3 527 087 €	3 587 866 €	3 781 288 €	3 935 315 €	4,07 %

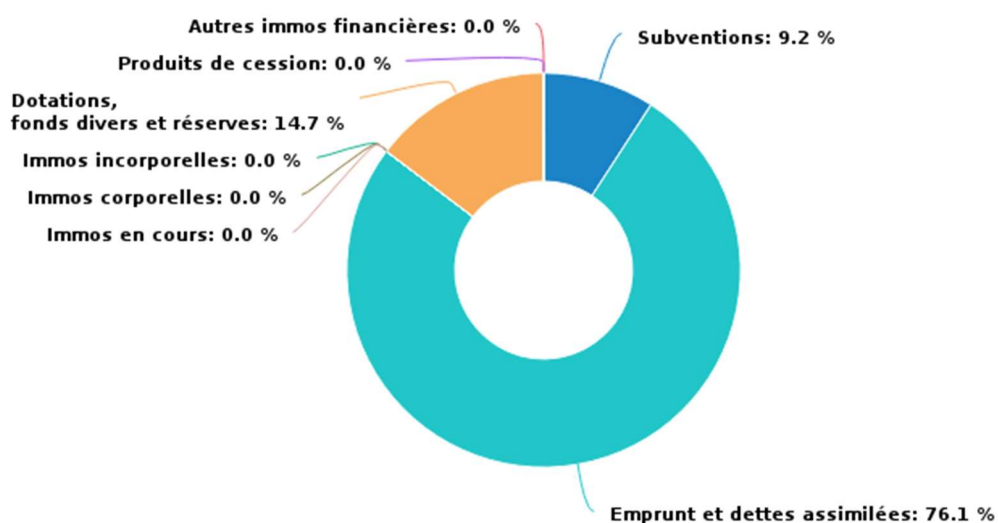
2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 1 249 896 €, elles étaient de 775 761 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



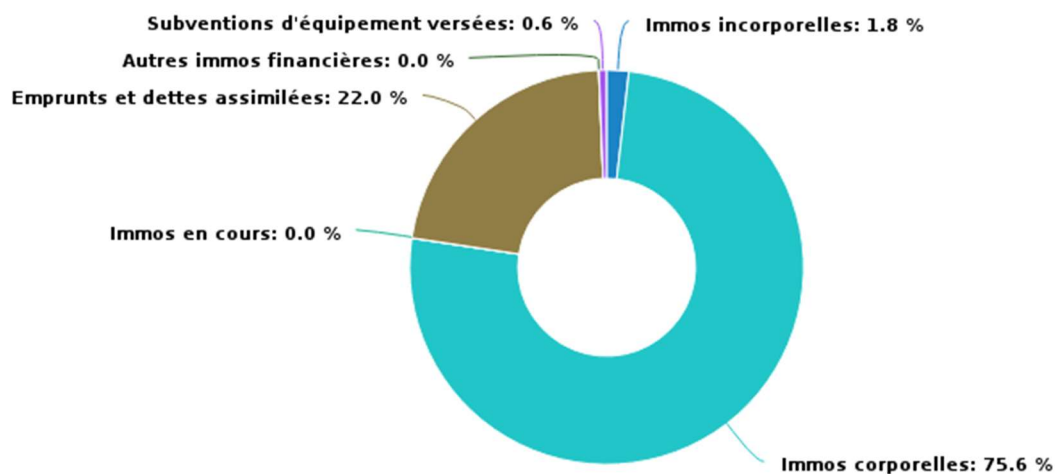
Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA prévisionnel	2022 BP	2021-2022 %
Subvention d'investissement	0 €	2 740 €	477 827 €	114 695 €	-76 %
Emprunt et dettes assimilées	580 000 €	400 000 €	0 €	951 556 €	- %
Dotations, fonds divers et	57 234 €	377 050 €	297 934 €	183 645 €	-38,36 %
<i>Dont 1068</i>	26 642 €	285 250 €	235 896 €	0 €	-100 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	637 234 €	779 790 €	775 761 €	1 249 896 €	61,12 %
Opérations d'ordre	194 912 €	248 058 €	233 152 €	278 549 €	19,47 %
Excédent d'investissement	0 €	142 780 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	-	-	813 152 €	0 %
Total recettes d'investissement	832 146 €	1 170 628 €	1 008 913 €	2 341 597 €	

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1 596 674 €, elles étaient de 1 315 840 € en 2021.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2019 CA	2020 CA	2021 CA prévisionnel	2022 BP	2021-2022 %
Immobilisations incorporelles	19 793 €	0 €	3 755 €	29 000 €	672,3 %
Immobilisations corporelles	236 237 €	298 214 €	549 355 €	1 206 474 €	119,62 %
Immobilisations en cours	67 715 €	635 470 €	400 756 €	0 €	-100 %
Emprunts et dettes assimilées	348 235 €	369 160 €	361 974 €	351 200 €	-2,98 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	10 000 €	0 %
Dépenses réelles d'investissement	671 980 €	1 302 844 €	1 315 840 €	1 596 674 €	21,34 %
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Déficit d'investissement	17 386 €	0 €	203 333 €	510 261 €	150,95 %
RAR	-	-		234 661 €	0 %
Total dépenses d'investissement	689 366 €	1 302 844 €	1 753 834 €	2 341 596 €	